

Mémoire pour les consultations prébudgétaires en prévision du prochain budget fédéral

**Par : l'Alliance des femmes de la francophonie canadienne
(AFFC)**



**ALLIANCE DES FEMMES DE LA
FRANCOPHONIE CANADIENNE**

Recommandations

1. Que le gouvernement mette en place un cadre de collecte de données spécifiques aux CLOSM afin de permettre la réalisation d'une analyse comparative entre les sexes plus (ACS+) qui est exhaustive ;
2. Que le gouvernement investisse un montant supplémentaire dédié aux organismes de femmes francophones et acadiennes en milieu minoritaire pour la mise en œuvre du Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe ;
3. Que le gouvernement réserve une enveloppe spécifique, représentative du poids démographique, pour les organismes de femmes francophones et acadiennes dans le cadre des financements accordés par tous les ministères, incluant celui des Femmes et de l'Égalité des genres ;
4. Que le gouvernement assure un financement de base spécifique pour toutes les organisations de femmes francophones et acadiennes en situation minoritaire ;
5. Que le gouvernement fédéral développe une stratégie pancanadienne en santé pour les femmes francophones et acadiennes couvrant notamment la santé primaire, la santé mentale, les soins de longue durée, la santé sexuelle et reproductive ainsi que la prévention de la santé ;
6. Que le gouvernement investisse pour implémenter les recommandations de la Stratégie pancanadienne des femmes immigrantes francophones en milieu minoritaire : Briser les barrières pour une intégration équitable.

L'Alliance des femmes de la francophonie canadienne (AFFC)

Fondée en 1918, l'Alliance des femmes de la francophonie canadienne (AFFC) est un organisme féministe sans but lucratif voué à la sensibilisation et à la promotion du rôle et de la contribution des femmes francophones et acadiennes dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM). Grâce à ses 17 organismes membres présents dans 8 provinces et 3 territoires, l'AFFC défend les droits de plus de 1,5 million de femmes francophones et acadiennes pour qu'elles puissent vivre et s'épanouir pleinement en français. L'AFFC mise sur la force de son réseau pour faire valoir leurs préoccupations communes. En tant qu'organisme inclusif, l'AFFC tient compte de la diversité des femmes de la francophonie canadienne vivant en contexte minoritaire.

Justification des recommandations

Recommandation 1

Mettre en place un cadre de collecte de données spécifiques aux CLOSM

Les programmes, initiatives et services mis en place par le gouvernement fédéral doivent s'adresser à l'ensemble de la population canadienne. Toutefois, les effets de ces programmes peuvent être ressentis de manière différente en fonction des facteurs identitaires relatifs à chaque personne. C'est à ces effets disproportionnés que l'analyse comparative entre les sexes plus (ACS+) tente de répondre. Certains facteurs identitaires, notamment la langue ou encore le sexe, peuvent présenter des difficultés supplémentaires dans l'obtention d'un service ou d'une ressource. Pour être pleinement efficace, l'ACS+ doit être utilisée dès les premiers pas de l'élaboration d'un programme et se poursuivre aux étapes de planification, de mise en œuvre et d'évaluation.

À l'heure actuelle, l'ACS+ n'est pas utilisée de façon uniforme par toutes les institutions fédérales. Certaines institutions l'appliquent en toute dernière étape du processus d'évaluation des programmes, alors que d'autres l'intègrent dès le départ. L'exigence d'une analyse exhaustive permet de poser les bonnes questions et de décrire concrètement les effets différenciés. Ces analyses exhaustives ne doivent pas se contenter de répondre à des questions fermées, mais doivent plutôt se présenter comme une opportunité de décrire les véritables effets possibles des mesures. Cela permet d'éviter les inégalités sous-jacentes d'un programme et assure une véritable accessibilité pour l'ensemble de la population.

L'utilisation de données probantes s'avère également essentielle tout au long du processus. Malheureusement, peu de données sont désagrégées en tenant compte du facteur de langue. À titre d'exemple, le Carrefour des statistiques sur le genre, la diversité et l'inclusion au sein de Statistique Canada ne tient pas compte de la langue. Ainsi, aucune donnée combinant les facteurs de genre et de langue n'est produite. C'est pourquoi l'AFFC recommande la mise en place d'un cadre de collecte de données spécifiques aux CLOSM. Ce cadre de collecte de données serait utile pour tous les

ministères et permettrait d'assurer que les programmes et initiatives développés soient pleinement adaptés aux réalités de toutes les femmes canadiennes.

Recommandations 2, 3 et 4

Investir dans le Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe et assurer un financement adéquat aux organismes de femmes francophones et acadiennes en situation minoritaire

Très attendu, le Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe (PAN VFS) annoncé en novembre 2022 constitue une étape importante vers l'atteinte de l'égalité entre les sexes au pays. Devant prioriser l'intersectionnalité, ce plan de grande envergure ne tient pas compte des besoins des femmes francophones et acadiennes vivant en situation minoritaire. Cette absence de mention des langues officielles a pour effet de marginaliser et d'invisibiliser davantage les femmes francophones et acadiennes aux prises avec la violence fondée sur le sexe.

Les femmes francophones et acadiennes sont en droit de recevoir des services en français. Malheureusement la réalité est autre puisque plusieurs provinces et territoires n'offrent pas de services en français, et ce, sur l'ensemble de leur territoire.

Pour répondre aux besoins des femmes francophones et acadiennes vivant en situation minoritaire, l'AFFC a publié sa Stratégie nationale et plan d'action pour contrer les violences faites aux femmes et aux filles vivant dans les communautés francophones et acadiennes¹. Trois domaines d'action ont été ciblés par l'AFFC, la prévention et l'éducation, le soutien et la nécessité d'un système judiciaire réactif.

Un investissement supplémentaire à la mise en œuvre du PAN VFS incluant un financement expressément réservé pour les femmes francophones et acadiennes, représentatif du poids démographique, s'assurera qu'aucune femme francophone et acadienne ne soit oubliée dans la lutte contre la violence fondée sur le sexe.

Le récent Plan d'action pour les langues officielles 2023-2028 reconnaît le rôle primordial des femmes dans la transmission de la langue française et dans la construction identitaire². Les femmes francophones et acadiennes sont de véritables piliers dans leurs communautés. Pour leur part, les organismes de femmes francophones effectuent un travail important et contribuent à assurer et renforcer la vitalité de leurs communautés. En moyenne, les femmes comptent pour 70 % des employées dans les organismes

¹ Alliance des femmes de la francophonie canadienne, *Stratégie nationale et plan d'action pour contrer les violences faites aux femmes et aux filles vivant dans les communautés francophones et acadiennes*, septembre 2023, <https://affc.ca/wp-content/uploads/2024/01/Strategie-nationale-et-plan-daction.pdf>.

² Gouvernement du Canada, *Plan d'action pour les langues officielles 2023-2028 : Protection-promotion-collaboration*, avril 2023, <https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/services/langues-officielles-bilinguisme/plan-action-langues-officielles/2023-2028.html>.

communautaires en situation minoritaire³. Leur travail n'est toutefois pas reconnu à leur juste valeur, d'où l'importance d'assurer un financement représentatif du poids démographique afin de valoriser cet apport.

L'obtention de financement par projet est parfois très difficile pour nos organismes puisque les institutions fédérales se renvoient la balle. Le résultat est que nos organismes tombent entre les mailles du filet. Pour cette raison, l'AFFC demande de réserver l'octroi de financement spécifique pour les organismes de femmes francophones et acadiennes, en représentation du poids démographique, et ce, à travers toutes les institutions fédérales. Cela permettra de rétablir le déséquilibre qui s'opère depuis plusieurs années.

Par ailleurs, la méthode de financement par projet ne permet pas de couvrir certaines dépenses courantes des organismes, notamment les salaires et autres dépenses quotidiennes. Pour l'AFFC, la réalité du financement des organismes est très préoccupante puisque 7 de nos organisations membres ne bénéficient pas de financement de base. Les organismes qui travaillent au bien-être des femmes francophones et acadiennes doivent compter sur un financement stable ainsi que sur un personnel qui peut les appuyer pour des périodes prolongées. L'AFFC considère que le financement de base devrait être accordé à tous les organismes de femmes francophones et acadiennes puisqu'elles contribuent à l'épanouissement des communautés de langues officielles en situation minoritaire.

Nous nous permettons de souligner au comité que la Partie VII de la *Loi sur les langues officielles* exige que les institutions fédérales contribuent de manière concrète au développement et à l'épanouissement des communautés linguistiques de langue officielle : les recommandations 2, 3 et 4 de l'AFFC ajoutent un incitatif additionnel qui permettrait aux institutions fédérales d'être conformes aux exigences de la *Loi*. L'AFFC souhaite que le gouvernement fédéral soit congruent par rapport à ses engagements de préserver la langue française au Canada, tel que préconisé dans la *Loi sur les langues officielles* bonifiée.

Recommandation 5

Investir dans une stratégie pancanadienne en santé pour les femmes francophones et acadiennes

Les femmes francophones et acadiennes vivent dans toutes les provinces et territoires du Canada, souvent dans des régions éloignées. L'isolement et l'absence de services, incluant les soins de santé dans leur langue officielle, doivent être considérés comme un déterminant de leur santé physique et mentale.

³ *Ibid.*

Dans un rapport⁴ paru en septembre 2020, l'offre des services de santé en français arrive en tête de liste des priorités pour les femmes francophones de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Yukon, du Nunavut, de Terre-Neuve-et-Labrador et de l'Île-du-Prince-Édouard. L'offre des soins de santé en français permet de soutenir l'épanouissement et le développement des communautés de langues officielles en situation minoritaire⁵. L'utilisation des mots justes dans une langue que l'on maîtrise est nécessaire lorsque vient le temps d'exprimer ses sentiments ou de décrire des symptômes.

Pour les personnes aidantes (ou proches aidants), l'accès aux services en français est tout aussi important. Les femmes comptent pour environ 54 % des personnes aidantes au pays⁶. Au courant de la pandémie, les besoins des personnes aidantes ont changé, mais l'accès à des ressources et services en français demeure crucial. La COVID-19 a augmenté considérablement l'isolement des personnes aidées et aidantes et a rendu difficile l'accès à certains services. Les ressources et services, notamment les services de répit, de transport et l'accès aux soins de santé physique et mentale en français doivent être accessibles à l'échelle du pays.

Les femmes francophones et acadiennes sont confrontées à des besoins particuliers en matière de santé, notamment en matière de santé mentale, de santé sexuelle et reproductive ou encore les liens entre la santé et la violence fondée sur le genre. Elles peuvent vivre une double ou même triple minorisation en raison du faible intérêt du domaine de la recherche médicale envers les femmes. C'est pourquoi l'AFFC recommande un investissement pour la création d'une stratégie pancanadienne sur la santé des femmes francophones et acadiennes en situation minoritaire.

⁴ Alliance des femmes de la francophonie canadienne, *Rapport de l'enquête pancanadienne sur les priorités des femmes francophones et acadiennes du Canada*, septembre 2020, <https://affc.ca/publications/rapport-sur-les-priorites/>.

⁵ Louise Bouchard, Marielle Beaulieu et Martin Desmeules, « L'offre active de services de santé en français en Ontario : une mesure d'équité », *Reflets* 18, no 2 (2012), <https://doi.org/10.7202/1013173ar>; Marie Drolet, Pier Bouchard et Jacinthe Savard, dir., *Accessibilité et offre active : Santé et services sociaux en contexte linguistique minoritaire* (Ottawa : Les Presses de l'Université d'Ottawa, 2017).

⁶ Alliance des femmes de la francophonie canadienne, *Livre blanc : Les aidantes francophones dans les communautés francophones et acadiennes du Canada*, avril 2021, <https://affc.ca/publications/livre-blanc/>, p. 10.

Recommandation 6

Investir dans la Stratégie pancanadienne des femmes immigrantes francophones en milieu minoritaire

Publiée en janvier 2025, la *Stratégie pancanadienne des femmes immigrantes francophones en milieu minoritaire*⁷ propose plusieurs recommandations pour adapter les services offerts aux femmes immigrantes francophones afin de répondre à leurs besoins diversifiés et ainsi favoriser leur intégration. Le portrait de l'immigration change, les femmes sont de plus en plus nombreuses à porter la charge de leur famille dans ce parcours, elles comptent pour environ 72 % des demanderesses principales des demandes d'immigration⁸. Elles s'occupent de la famille et des démarches et doivent parfois naviguer à travers des services inadaptés et inconnus pour elles. Les onze recommandations découlant de la Stratégie et des femmes immigrantes francophones visent à adapter les services afin d'offrir une intégration réussie pour ces femmes. Toutefois, cette stratégie d'envergure doit être accompagnée d'investissements concrets afin de mettre en œuvre les recommandations proposées.

⁷ Alliance des femmes de la francophonie canadienne, *Stratégie pancanadienne des femmes immigrantes francophones en milieu minoritaire : Briser les barrières pour une intégration équitable*, janvier 2025, https://immigration.affc.ca/wp-content/uploads/2025/01/AFFC_Strategie-nationale_NUM-FR_MONTAGE-VF-avec-compression.pdf.

⁸ Ibid.